Les réunions féministes de Rome

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **2 (1914)**

Heft 20

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

A côté, en effet, des leçons théoriques qu'elles reçoivent, les jeunes élèves sont astreintes à des exercices pratiques. Elles vont dans le jardin populaire s'occuper des petits enfants pauvres. Elles vont à la classe de garde qui, en Allemagne, dure toute l'après-midi; elles vont à l'Ecole ménagère; elles apprennent aussi avec un soin touchant à faire des travaux qui peuvent être utiles à la ménagère pauvre : raccommodage, tricot, cuisine simple. Quelques-unes d'entr'elles s'offriront comme aides dans ces bureaux de placement municipaux qui fonctionnent si utilement en Allemagne, ou bien dans les bureaux de statistique sociale.

Cet esprit de haute et intelligente philanthropie qui anime l'enseignement de l'école et ses élèves est tout à fait, me semble-t-il, en rapport avec la tendance actuelle du gouvernement allemand. On s'occupe beaucoup du peuple en Allemagne : lois d'assurances, contre la maladie, les accidents, la maternité; lois qui astreignent les patrons à envoyer leurs apprentis à la Handwerkskammer (école d'apprentissage); lois scolaires qui assurent le perfectionnement de l'instruction des enfants du peuple, sont les preuves vivantes de cette préoccupation du gouvernement impérial. Et cependant l'Allemagne demeure le pays hiérarchisé par excellence, celui où le sentiment de la division et de la superposition des classes existe avec le plus de force, avec plus de force, je crois, qu'en Angleterre. Il n'est donc pas surprenant qu'une école s'adressant très spécialement aux jeunes filles des classes aisées ait pour tendance d'en faire des philanthropes intelligentes, plutôt que des participantes du grand mouvement de transformation économique que sont les coopératives et les syndicats.

Le succès croissant de l'école prouve d'ailleurs qu'elle répond à un besoin. Ses 120 élèves étouffent maintenant dans les classes trop petites qui leur furent réservées. Elles vont émigrer dans une jolie maison neuve où l'espace leur sera moins ménagé. Et la fondatrice de cette œuvre si intéressante et si utile doit éprouver aujourd'hui la joie légitime de la semeuse qui voit la moisson onduler sur les sillons qu'elle creusait hier dans l'anxiété et l'espérance.

Louise Compain.

Les Réunions féministes de Rome

I. La Session plénière du Conseil international des Femmes.

A. Les Séances de travail.

Genève, mai 1914.

Chère Rédactrice,

Vous m'avez fait l'honneur de me demander de résumer pour vous mes impressions sur la session plénière du Conseil international des Femmes qui s'est tenue à Rome du 5 au 14 mai.

Après Londres, après Berlin, après Toronto, il appartenait à la Ville Éternelle d'accueillir à son tour, dans son cadre de beauté incomparable, les déléguées des 21 pays affiliés au Conseil, venues pour traiter ensemble quelques-unes des questions importantes que notre époque pose à la femme.

Comme nous, et bien avant nous, nous dit-on, les matrones romaines se réunissaient au Mont Quirinal d'abord, au Forum de Trajan plus tard, afin d'y traiter ensemble des questions de cérémonial, de costume, voire même de préséance ; nos problèmes d'aujourd'hui les ont-elles abordés... qui nous le dira ?

D'autres plumes que la mienne diront sans doute ce que fut l'accueil des femmes italiennes et de leur présidente, la comtesse Spalletti, avec quel soin et quelle bonne grâce elles avaient préparé à celles que les travaux du Conseil international groupaient dans leurs murs, non seulement des réceptions charmantes, mais pour celles auxquelles les séances de travail laissaient quelques loisirs, des visites intéressantes aux nombreuses œuvres sociales ou philanthropiques fondées ou dirigées par des femmes, ainsi que des visites aux différents musées et aux merveilles artistiques qu'ils renferment. Je me bornerai ici à vous dire quelques mots des questions traitées en séance du Conseil et de quelques résolutions qui y ont été votées.

Pour celles qui, comme moi, ont assisté déjà à d'autres assemblées du Conseil international, celle de cette année représente un progrès très décisif, tant par le nombre des sujets qui y ont été traités que par leur importance.

La cause principale, à notre avis, de ce développement, très normal d'ailleurs, doit, nous semble-t-il, être cherchée dans l'activité plus grande déployée par les diverses Commissions permanentes et dans le fait que celles-ci, au lieu de se réunir une fois en cinq ans comme précédemment, ont été convoquées, depuis les assemblées de Toronto, chaque fois que le Comité exécutif s'est réuni. Cette innovation, laquelle, il faut bien le dire, constitue pour les Conseils nationaux une nouvelle et lourde charge, nous semble néanmoins de nature à donner aux travaux du Conseil une base solide et définitive.

La plupart des propositions figurant au programme des récentes assemblées de Rome, et au sujet desquelles le Conseil a été appelé à se prononcer, émanaient, en effet, des Commissions.

Sur la proposition de la *Commission pour la Paix et l'Arbitrage*, le Conseil international s'est prononcé en faveur du principe de la médiation dans les conflits internationaux.

Dans le domaine du *droit civil*, l'assemblée a voté les résolutions suivantes : 1° concernant la Femme mariée : « Le Conseil « international des Femmes recommande aux Conseils nationaux « affiliés de s'efforcer d'obtenir des lois qui garantissent l'inté« grité de la capacité civile de la femme mariée, quant à sa « personne et à ses biens ; » 2° concernant les droits de la mère : « Le C. I. F. émet le vœu que, dans tous les Conseils affiliés, la « loi sanctionne l'égalité de droits du père et de la mère, quant « à la garde, la tutelle, l'éducation et le droit de correction de « leurs enfants communs. Et que la loi stipule en outre qu'en « cas de dissentiment grave des parents et à la demande de l'un « d'entre eux, la décision soit remise à l'autorité compétente. » — Un autre vœu adopté insiste sur l'importance qu'il y a à ce que des mesures légales soient prises pour qu'une pension alimentaire soit allouée dans tous les cas aux épouses, aux mères et aux enfants — tant légitimes que nés hors du mariage, et engage tous les Conseils nationaux à travailler dans leurs pays respectifs à obtenir une convention internationale assurant l'exécution des décisions des tribunaux de tous pays.

La question de la nécessité de l'établissement, dans tous les pays qui ne les possèdent pas encore, de tribunaux spéciaux pour enfants était également à l'ordre du jour et n'a pas donné lieu à une longue discussion, chacun étant pleinement convaincu de l'urgence qu'il y a à soustraire les enfants coupables de crimes ou de délits à la procédure suivie pour les adultes et aux promiscuités des établissements pénitentiaires ordinaires. Convaincu également de l'absolue nécessité qu'il y a dans l'intérêt même des enfants à donner aux femmes un rôle et une part d'influence dans les tribunaux pour enfants, le Conseil a adopté le vœu suivant : « Le C. I. F. insiste fortement pour que les

« femmes soient admises à siéger dans les tribunaux pour enfants « mineurs comme assesseurs et conseils. » A l'exception de ce dernier vœu dont la prise en considération constituerait pour nous, femmes suisses, un progrès très désirable, il n'y a rien dans les vœux qui précèdent pour lequel nous n'ayons lutté déjà et que nous n'ayons déjà obtenu, au moins en partie. Mais pour nombre d'autres nations affiliées comme nous au C. I. F. tout, ou presque tout, dans le domaine des droits civils de la femme, reste à conquérir.

Dans le domaine de la moralité publique, le Conseil s'est prononcé énergiquement en faveur de la suppression des maisons de tolérance et a adopté un vœu dans ce sens, en même temps qu'un vœu pour que des accords internationaux interviennent réglementant d'une façon uniforme, au point de vue des mineurs, la question des bureaux de placement et leur responsabilité; pour qu'une surveillance soit établie sur les transatlantiques et vaisseaux d'émigrants pour veiller à la sécurité des jeunes filles mineures.

Quoique d'autres sujets aient été abordés encore, je ne mentionnerai plus que deux résolutions qui se passent de commentaires, et qui forment en quelque sorte le complément nécessaire de tout ce qui précède.

La première recommande à tous les Conseils affiliés de veiller à ce que, dans toutes les écoles ouvertes aux jeunes filles, les principes essentiels des lois qui concernent la femme et l'enfant, les devoirs et les *droits* civiques de la femme, fassent l'objet d'un enseignement régulier.

La seconde, qui s'imposait en quelque sorte et que je cite textuellement, dit : « Considérant le changement rapide de « l'orientation des problèmes que les gouvernements actuels ont « à envisager, considérant que ces problèmes concernent de plus « en plus la vie morale, l'éducation et les intérêts matériels des « peuples, et qu'il devient de plus en plus important que les « femmes envisagent leurs responsabilités au point de vue social : « le C. I. F. exprime sa conviction profonde que, dans tous les « pays où existe un gouvernement représentatif, le droit de « vote en matière communale et politique doit être accordé aux « femmes. »

Il est assez intéressant de rapprocher cette résolution de la résolution, très timide encore, adoptée au sujet du suffrage féminin à l'assemblée quinquennale de Berlin en 1904, et de mesurer le chemin parcouru au cours de ces dix années et l'intérêt croissant qui se manifeste dans le monde féminin à l'endroit du suffrage. Ainsi que le faisait remarquer très spirituellement la présidente de la Commission permanente pour le suffrage féminin, rappelant les débuts de cette commission, Dr Anna H. Shaw: « Plus notre nombre augmente, moins on a peur de nous. »

Si j'ajoute encore qu'une nouvelle Commission internationale, la *Commission du Travail et des Professions féminines* (prés. Dr Altmann-Gottheimer, Mannheim) est venue s'ajouter aux neuf commissions déjà existantes, et que l'assemblée a nommé pour une nouvelle période de cinq années sa présidente actuelle, Lady Aberdeen, je vous aurai, je crois, donné un aperçu assez complet de cette dernière session.

Direz-vous, comme le remarquait encore Dr Shaw, qu'au cours de nos séances si remplies nous avons voté un nombre de résolutions suffisant pour transformer le monde, si... car il y a un *si* — en mettant entre nos mains le bulletin de vote, qui nous permettra de travailler activement aux réformes dont nous avons reconnu l'urgente nécessité, on nous fournit le moyen de passer des aspirations aux réalisations pratiques ?

En attendant cette heure, le Conseil international des femmes — et ce n'est pas là sa moindre valeur — poursuit son œuvre d'éducation, crée l'entente réciproque et rapproche les unes des autres les femmes du monde entier en vue d'une œuvre commune.

Croyez, chère Rédactrice, à mes sentiments de cordial dévouement.

P. Chaponnière.

B. Quelques mots sur les séances de propagande.

La première de ces assemblées, tenue dans une magnifique salle décorée de tous les drapeaux des Conseils nationaux affiliés, fut une soirée de gala. Toutes les présidentes prirent la parole pour exprimer leur grand plaisir d'être venues à Rome et leur foi dans les résultats qu'obtiendra cette collaboration de tant de femmes. Aussi l'internationalisme paraît ainsi vivant et réalisable. Un souffle généreux soulève tous les cœurs, et c'est avec un sentiment de légitime fierté, causée par cette entente entre toutes les nations, que nous commençons nos travaux.

La deuxième assemblée eut lieu à l'Université, dans la salle de la Bibliothèque, magnifique comme dimensions, mais hélas trop petite tout de même. En outre l'acoustique est mauvaise. Le sujet : *La femme et la vie à la campagne* fut traité de façon très intéressante par Mme Hamilton (Canada) et surtout par Mlle Forckkammer (Danemark). Les « Highschools », fondées en Danemark pour permettre aux femmes de la campagne d'apprendre en peu de semaines tout ce qui peut leur être utile pour leur vie à la campagne, peuvent enregistrer déjà à présent d'excellents résultats. Un médecin danois raconte que les ménages où la femme a pu suivre ces cours sont remarquables, soit par la tenue de la maison, ou des livres de compte, soit par le choix des livres, etc. Parlent encore une Hongroise et une Italienne, la doctoresse Cornelia Polesso, qui nous apprend qu'en Italie aussi le féminisme agraire est en progrès. (Entre nous, on ne s'en apercoit pas beaucoup ! Partout des conserves de Lenzbourg, jamais de confitures.)

Le 11 mai, ce sujet très intéressant : *Criminalité infantile*, attire un nombreux public. Les idées émises ne sont pas nouvelles pour nous. L'excellent rapport de Mme Schreiber-Favre, lu par Mme Chaponnière, mérite d'être publié in-extenso. Les aperçus les plus originaux sont fournis par l'Amérique. La création de places de jeux nous paraît chose excellente.

Dernière assemblée : *L'évaluation économique du travail de la femme.* Mrs Creighton (Etats-Unis) parle des salaires de famine des femmes. Mme Duchêne (France) déplore que les femmes ne sachent pas se syndiquer et abaissent mutuellement le prix de leurs travaux. Puis Dr Gertrude Bäumer (Allemagne) nous communique ses idées sur la valeur du travail de la femme ménagère. D'emblée, elle rassure son auditoire par ces paroles si judicieuses : le travail d'une femme dans son intérieur ne peut pas se payer par de la monnaie sonnante, car celle qui travaille le plus, la ménagère pauvre, serait alors la moins rémunérée. D'accord avec toute l'assemblée, elle déclare en outre que le payement du travail ménager de la femme équivaudrait à son abaissement, mais elle estime juste que la femme reçoive, en outre de l'argent pour son ménage, une somme pour son usage personnel et dont elle ne doit rendre compte à personne. C'est parce que la femme a la tendance à se sacrifier pour les autres qu'il faut lui créer une atmosphère où elle est hors du danger d'exagérer son effacement. Car il faut bien se persuader que la santé de la mère est la santé du peuple.

Enfin Rev. Anna Shaw termina la série ; et avec son délicieux humour et sa grande bonté, elle réussit à convaincre son

auditoire que, s'il faut un père à la maison, il faut aussi une mère dans le gouvernement. Dr C. W.

II. — Le Meeting de l'Alliance internationale pour le Suffrage des Femmes

Nous aurions désiré qu'une des assistantes de cette imposante manifestation internationale pût en rendre compte *de visu* à nos lecteurs. Malheureusement, et vu la date tardive à laquelle elle a été annoncée, nous n'avons pu nous assurer le concours d'aucune de nos collaboratrices. Nous nous bornerons donc à dire, d'après les comptes-rendus d'autres journaux féministes, et les impressions personnelles que l'on nous a rapportées, qu'elle a obtenu grand succès. « Tout le Théâtre National était bondé, nous écrit-on, du parterre au poulailler. Les hommes formaient le tiers de l'assistance. » Mme de Witt-Schlumberger présidait avec la dignité et le tact qu'on lui connait. Mrs. Creighton (Angleterre), Rév. Anna Shaw (Etats-Unis), Mmes Glücklich (Allemagne), Anker (Norwège), Labriola (Italie), Maria Vérone (France) ont successivement pris la parole. Les discours de la première et de la dernière de ces oratrices ont été interrompus par des manifestations : Mrs. Creighton ayant déploré les violences des suffragettes, l'une d'elles, qui se trouvait dans l'auditoire, s'est levée pour protester avec véhémence, mais a été réduite au silence par des applaudissements; tandis que les déclarations pacifistes de Mme Maria Vérone lui ont valu des interruptions masculines. Mais tout ceci n'a pu que contribuer à rendre la manifestation plus intéressante et plus émouvante encore.

Un ordre du jour suffragiste a été voté par l'Assemblée très vibrante... et les résultats ne se sont pas fait attendre, puisqu'un groupe parlementaire de 23 députés s'est aussitôt formé pour soutenir au Parlement les revendications féministes. La révoltante injustice commise en 1913, en accordant le droit de vote aux hommes qui ne savent pas lire, et non aux femmes qui savent lire, sera peut-être bientôt réparée. (*Réd.*).

P. S. — L'Association nationale suisse était officiellement représentée à ce meeting par Mlle Honegger, membre du Bureau.

III. — Le Congrès international des Femmes

Le Congrès s'est occupé : 1° de la question du *Travail ;* 2° de la question de l'*Assistance*, et a fait rentrer toute autre question sous l'une ou l'autre de ces rubriques.

Ainsi, dans les sections dites : *Travail*, l'on a parlé de la mission de la femme dans la famille, du travail extra-domestique et du travail à domicile; de la femme dans les professions libérales et dans les emplois publics; du travail agricole et industriel; de l'importance sociale de l'enfant, et des voies ouvertes et qui pourraient s'ouvrir encore aux activités féminines.

Les sections dites d'*Assistance et de Prévoyance* se sont occupées du paupérisme, du rôle de la femme dans l'assistance sanitaire, de l'évaluation du travail de la femme dans la famille, de la femme émigrante, et de l'assistance morale et légale aux mineurs.

Toutes ces questions ont été traitées, soit en sections, soit en séances plénières dans ce qu'elles avaient de plus général.

Parmi les rapporteurs sur la question du *Travail* qui ont le plus intéressé, éclairé et quelquefois passionné l'opinion publique, citons : Dr A. Salomon, Mme Chiaraviglio, Mme Wright, le Dr Previtali, etc. Puis le Dr Labriola, avocate, champion du suffrage en Italie, oratrice parlant avec la clarté incisive, la sûreté, la logique presque terrible qui distingue les Italiennes, scandant de sa petite main ses discours tranchants, n'a cessé, dès qu'elle était à la tribune, d'attirer autour d'elle une bonne partie du congrès. Qu'elle parlât de son propre chef ou qu'elle résumât le rapport d'une étrangère, elle ne fit que développer ce thème : les droits politiques ne sont que les droit publics — droits de remplir les fonctions publiques ou fonctions rétribuées par l'Etat — portées à leur plus haute expression. Sauf certaines exceptions, les femmes, admises aux fonctions publiques, sont exclues des fonctions politiques, ce qui est inadmissible, puisque les secondes découlent des premières.

D'autres oratrices anglaise, danoise, allemande, italienne, parlèrent aussi dans le même sens, montrant comment, dans tous les domaines, les femmes n'obtiennent que des postes inférieurs et des salaires plus bas que les hommes.

A toutes ces considérations, prises, on peut le dire, un peu partout, j'ajouterai ces chiffres empruntés à un travail lu par Mme Duchêne, mais dont le nom de l'auteur m'a échappé. En France, sur 2471 femmes faisant un travail extra-domestique, 769 sont soutiens de famille, et dans 300 familles le 43 % des revenus est fourni par des femmes au-dessus de 16 ans, ceci pour répondre au raisonnement par lequel on voudrait conserver à l'homme et à l'homme seul un salaire supérieur, parce qu'il est le gagne-pain de la famille.

Ceci me rappelle la discussion très vive qu'amena la question du travail domestique. La comtesse de Robilant, dans un rapport sec et autoritaire de forme, mais contenant pourtant quelques idées vraies, donna les résultats d'une enquête faite par elle, et selon lesquels une femme faisant un travail extra-domestique gagne une somme inférieure à celle qu'elle épargnerait à sa famille en restant chez elle, et en vaquant aux soins du ménage avec économie et diligence. Ces idées ne purent du reste être exposées librement, car elles déclanchèrent au sein du parti « rouge » ou parti socialiste, un tumulte indescriptible. Mme Dobelli, professeur, surtout, fit entendre des protestations passionnées, et de part et d'autre l'on n'arriva pas à s'entendre. L'orage s'étant pourtant momentanément dissipé, la comtesse Robilant revint à la tribune pour dire qu'elle ne s'attaquait pas à la liberté du travail, mais qu'elle parlait seulement des femmes dont le gain très minime ne compense pas les dépenses causées par leur absence. Il est plus que probable que de tels cas existent. Seulement il est impossible qu'un « tu dois » prononcé au nom de la morale domestique par un membre de l'aristocratie soit reçu avec calme et soumission par des travailleuses. D'un autre côté, les socialistes, en n'admettant pas que la question puisse se discuter, se mirent dans leur tort. La comtesse Robilant exprima avec force cette idée que la mère de famille intelligente et dévouée qui reste à la maison a une valeur, pour ainsi dire commerciale, énorme, que cette valeur devrait être mieux connue et établie en francs et centimes, et que l'Etat, comme le mari, devraient en tenir compte. Le tout est de savoir s'il lui est possible de rester à la maison. Quelques jours après cette séance, Mme Dobelli, un peu plus calme, reprit la discussion et démontra que la majorité des femmes ne quittent pas la maison parce qu'elles en ont envie ou non, mais parce que les conditions économiques sont telles que, le mari ou le père ne gagnant pas assez pour faire vivre la famille, elles sont forcées de gagner aussi, *d'autant plus* qu'une foule de métiers s'offrent à elles qui n'existaient pas autrefois, mal payés, il est vrai, mais s'offrant justement à elles *parce qu'ils* sont mal payés.

En ce qui est de l'*Assistance et de la Prévoyance*, je regrette de ne pouvoir vous dire quelque chose des séances où l'on a parlé du paupérisme, de la femme émigrante, à laquelle on donne le joli nom d'hirondelle, de l'assistance morale et légale aux mineurs, et de l'Amie de la jeune fille. L'on a un peu joué à la balle avec les sujets traités en sections; il a toujours été difficile de savoir où parlerait telle ou telle oratrice et tandis qu'on écoutait un rapport qui aurait pu être intéressant, mais ne l'était pas, un autre qui aurait beaucoup mieux fait l'affaire se lisait dans la salle à côté. J'ai été désolée de n'avoir pas entendu Mme Wagnière (Genève), ni quand elle a lu le travail de Mme de Maday, ni quand elle a développé son propre thème : « Quelques considérations personnelles sur la manière de relever les pauvres ».

Dans le rapport de Mme Boos-Jegher (Zürich), une phrase m'a paru originale. Parlant des femmes assistantes de police : « on dit toujours, observa-t-elle, que les femmes ne sont pas assez objectives pour être utiles en dehors de la maison; c'est par leur plus grande subjectivité au contraire qu'elles peuvent servir », la subjectivité, dans le cas d'assistantes de police, n'étant en somme qu'une plus grande connaissance des mobiles féminins.

Les rapports de Mlles Malan, Leroy et Jentzer (Genève) m'ont paru très suggestifs. Toutes les femmes sur-occupées, surmenées et surtout sur-énervées songeront avec envie à cet idéal grec : permettre au corps humain de donner le maximum de travail avec le minimum de fatigue.

Le thème « Cité-Jardin » mis en avant par Mme Agresti-Rossetti, n'a pas éveillé toute l'attention qu'il méritait. Au même ordre d'idées se rattachent les « Beni Stabili », les maisons ouvrières à Rome, dont le sénateur Talamo a décrit l'excellente organisation. L'un des facteurs du bien-être qui règne dans les Beni-Stabili, c'est sans doute : « l'école dans la maison » qui réunit dans chaque maison tous les enfants au-dessous de 6 ans et tous ceux qui rentrent de la classe. Soit dans l'école enfantine, soit dans l'asile pour les plus grands, l'on apprend aux enfants la tenue de la maison, et ceux-ci vont de ce pas répéter à leur mère ce qu'ils ont appris. De plus, la maîtresse d'école devient l'amie et la conseillère de toutes les mères de famille habitant autour d'elle. Arriver aux parents par les enfants, telle est une des idées fondamentales des « Beni Stabili ».

Le travail domestique, agricole et industriel a été étudié dans une petite section, laquelle, chassée des salles grandes et petites, se réunissait très agréablement soit dans le jardin, soit dans un corridor. Dr Gertrud Bäumer, de Berlin, dont la personnalité à la fois énergique et humaine tient en respect des réunions de plus de 500 femmes en Allemagne, et cela malgré son apparente jeunesse, en a surtout fait les frais. De l'agriculture, je dirai seulement que dans ce domaine, il y a tout à faire, et que si l'on voulait, l'on pourrait faire énormément. Les femmes italiennes des classes supérieures en sont tout particulièrement persuadées, et il se peut que d'ici à quelque temps, il se dessine dans ce pays soi-disant arriéré un mouvement d'un grand intérêt. Je ne crois pas, en général, à la possibilité de retenir les jeunes filles à la campagne, mais par un rapport de Mme Giulia Bernocco, j'ai appris qu'il existe en Piémont une association de grandes propriétaires, vivant sur leurs terres, et enseignant l'agriculture et l'horticulture aux femmes de la campagne habitant autour d'elles. De cette manière, le jardinage, que j'ai toujours considéré comme faisant partie des professions artistiques et intellectuelles, devient de la bonne démocratie.

La marquise Lucifero, l'âme de la section Hygiène et Assistance sanitaire, et que l'on ne pourra jamais accuser ni de manquer d'idées, ni de ne pas savoir ce qu'elle veut, révolutionna le congrès, à la veille même de sa clôture, en proposant l'ordre du jour suivant : « le congrès émet le vœu que l'on étudie la possibilité d'un service obligatoire des femmes. » Le parti des rouges s'opposa avec un « chiasso » si formidable à la votation de cet ordre du jour que force fut d'y renoncer. Au congrès prochain — pauvre congrès! — fut abandonnée la tâche de s'occuper de la question.

Et maintenant, quelles conclusions peut tirer de ce congrès une personne n'ayant pas l'habitude de la vie publique et peu au courant de ces questions? Ceci d'abord. Les propositions émises par les sections et les séances plénières paraissent être de deux ordres : celles que des femmes, isolées ou réunies, peuvent mener à bien; puis celles qui resteront à l'état latent si une loi ne leur donne la vie. Dans ce cas, ces propositions n'aboutiront à rien tant que les femmes ne seront pas électeurs et éligibles.

Ensuite, ce seront les femmes éminentes qui ont appris à parler et à discuter dans les congrès et qui, à cause de la lutte même qu'elles soutiennent en ce moment, ont été forcées d'aller jusqu'au tréfond des questions, qui mèneront leurs sœurs et arriveront à faire voter des lois utiles. Leur race se continuera-t-elle? La complexité des questions et la solidarité humaine à laquelle on ne peut échapper à aucune seconde de la vie, font parfois douter de l'efficacité absolue de l'action. Pourtant, il faut aller de l'avant coûte que coûte.

Je me souviens ici du discours d'ouverture de Mlle Dora Melegari, souhaitant la bienvenue aux membres de la section Travail. Mlle Melegari compara alors les femmes qui travaillent à l'amélioration sociale, aux tisserands qui, tissant leur étoffe, n'en voient que le revers et n'en aperçoivent le dessin, n'en jugent de la qualité, que lorsque la toile est enlevée du métier.

J. de la Rive.

A nos lecteurs. — *L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la fin de la remarquable étude de Mlle Lydie Morel sur* ***Le Féminisme d'Alex. Dumas,*** *ainsi qu'un compte rendu détaillé du livre de Mlle Evard :* ***L'Adolescente.*** *Nous espérons aussi pouvoir commencer dans notre prochain numéro la publication d'une série d'articles consacrés au* ***Rôle des femmes à l'Exposition Nationale.***

La Rédaction.

De-ci, De-là...

Le 6 mai dernier, la Chambre des Lords a repoussé, à 41 voix de majorité, le projet de Lord Selborne (conservateur), donnant le droit de vote aux femmes. Il aurait été extraordinaire que ce projet fût voté, et les suffragistes anglais s'estiment fort satisfaits, soit des 60 voix qui se sont prononcées en faveur du suffrage, soit de la façon dont se sont exprimés certains lords. Parmi les partisans du vote des femmes se trouvent, à côté de l'auteur du projet, le Chancelier Lord Haldane, Lord Morley le président de la Chambre, l'archevêque de Canterbury, tous les évêques, etc. Le discours en faveur du suffrage de Lord Lytton (conservateur, président de la Ligue d'Hommes pour le S. F.) a été particulièrement émouvant, lorsque l'orateur a fait allusion à sa sœur, Lady Constance Lyton, emprisonnée pour ses idées suffragistes, et qui a raconté ses dures expériences, dans le volume *Prisons et Prisonniers*, dont nous aurons l'occasion de parler prochainement.

* * *

Une abonnée nous prie de reproduire ce fragment d'un article